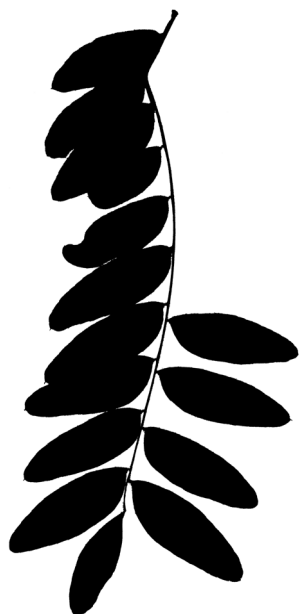


DOSSIER D'INSCRIPTION
ATELIER ET COURS
PUBLICS

Année 2026/2027
Site de Pau



Adulte - fiche de renseignements

Identité de l'élève

Nom

Prénom

Date de naissance

Téléphone

Adresse

Ville et code postal

Adresse électronique

- ☐ Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir la newsletter de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées (votre adresse mail sera uniquement utilisée pour vous envoyer les

Signatures

- ☐ Je m'assure d'avoir bien complété l'ensemble du dossier et confirme l'exactitude des informations renseignées.
- ☐ Je joins au présent dossier les pièces justificatives nécessaires à la détermination du tarif auquel ma situation correspond (voir grille tarifaire).
- ☐ J'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription, d'organisation et de paiement des ateliers et cours publics de l'ÉSAD Pyrénées du présent dossier.

Fait à, le

Prénom / Nom :

Signature :

ÉSAD·PYRÉNÉES

CHOIX DES ATELIERS 2026/2027 – ADULTES SITE DE PAU

Cours hebdomadaires

Cours hebdomadaires adultes

- ☐ Atelier modèle vivant (dès 18 ans) avec Ivan Lassere – vendredi de 16h45 à 19h45
- ☐ Couleur peinture (dès 18 ans) avec Patricia Darribère – lundi de 14h15 à 17h
- ☐ Dessin et couleur (dès 18 ans) avec Patricia Darribère – lundi de 17h à 19h45
⚠ Certaines séances prévoient la présence de modèles vivants qui posent potentiellement dénudés.
- ☐ Dessin et illustration débutant (dès 18 ans) avec Frédéric Campoy – mardi de 13h30 à 16h30
- ☐ Initiation à l'aquarelle créative (dès 18 ans) – mercredi de 13h30 à 15h30
- ☐ Initiation à la peinture (dès 18 ans) avec Patricia Darribère – mardi de 9h15 à 12h
- ☐ Initiation au dessin classique (dès 18 ans) avec Frédéric Campoy – jeudi de 13h30 à 16h30
- ☐ Labo du dessin (dès 18 ans) avec Frédéric Campoy – mercredi de 9h à 12h
- ☐ Mon projet en peinture (dès 18 ans) avec Ivan Lassere – vendredi de 9h à 12h
- ☐ Peinture & expérimentation (dès 18 ans) avec Patricia Darribère – mardi de 17h à 19h45

Cours hebdomadaires adultes accessibles dès l'âge de 15 ans

- ☐ Dessin créatif (dès 15 ans) avec Ivan Lassere – jeudi de 9h à 12h
- ☐ Langages du dessin (dès 15 ans) avec Ivan Lassere – vendredi de 13h30 à 16h30
- ☐ Vers la peinture actuelle (dès 15 ans) avec Ivan Lassere – jeudi de 16h45 à 19h45

Autres cours hebdomadaires

- ☐ Préparation aux concours des écoles d'art (16-20 ans) avec Ivan Lassere – samedi de 13h30 à 15h30

Stages

Stages pendant les vacances d'automne

- ☐ Diorama en papier (dès 18 ans) avec Ivan Lassere
Durée : 2 demi-journées
Dates : le 26 octobre 2026
Horaires : de 10h à 12h et de 14h à 16h

Stages pendant les vacances d'été

- ☐ Jardin (extra)ordinaire (dès 18 ans) avec Patricia Darribère
Durée : 2 demi-journées
Dates : le 28 juin 2027
Horaires : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Partie réservée à l'administration

Quotient familial :

- ☐ QF < 850
- ☐ QF 851-1400
- ☐ QF > 1400

Ou, si autre situation :

- ☐ Étudiant-e
- ☐ RSA
- ☐ AAH
- ☐ ASS

Montant de l'inscription :

Paiement :

- ☐ Unique
- ☐ Fractionné en 2 fois (*uniquement possible pour les inscriptions aux cours hebdomadaires qui se font avant le mois de novembre*)

Mode de règlement :

- ☐ Carte bleue
- ☐ Chèque
- ☐ Espèces

Modalités d'inscription aux ateliers et cours publics 2026/2027

Procédure d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement sur place, directement auprès du secrétariat de l'école et sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Si un cours est complet, vous pouvez demander à être inscrit·e sur liste d'attente.

L'inscription est validée à réception du dossier complet, des pièces justificatives et du règlement de l'adhésion. Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.

Vous pouvez déposer un dossier d'inscription pour une tierce personne, dans la limite d'un seul dossier (en plus du votre le cas échéant).

Liste des pièces à fournir :

- ☐ Le présent dossier dûment complété
- ☐ Un justificatif pour déterminer le tarif applicable à votre situation :
 - Si étudiant : copie du certificat de scolarité ou carte étudiante en cours de validité
 - Si bénéficiaire de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) : justificatif datée de moins de 3 mois
 - Pour toute autre situation : avis d'imposition établi en 2025 sur vos revenus 2024
- ☐ Un moyen de paiement (CB, chèque ou espèces)
- ☐ Pour les mineurs : une photo d'identité

Inscription aux cours hebdomadaires *Organisation*

Les cours ont lieu chaque semaine du 21/09/2026 au 25/06/2027 inclus. Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, les jours fériés et le pont de l'ascension.

Il n'y a pas de cours d'essais.

Il n'est pas possible d'assister à d'autres cours pour lesquels vous n'êtes pas inscrit·e pour compenser les cours qui auraient été manqués.

En cas d'absence ponctuelle d'un enseignant pour raison de santé, il n'est pas prévu de rattrapage du cours annulé. En cas d'absence prolongée, l'établissement met en place un remplacement de l'enseignant concerné, ou procède au remboursement au prorata des cours annulés.

Il vous est possible de changer de cours dans la limite d'un changement dans l'année et dans la limite des places disponibles. Pour cela, il vous faut informer le secrétariat préalablement.

Inscription en cours d'année

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, dans la limite des places disponibles, que vous soyez déjà adhérent·e ou non.

Une réduction est appliquée au tarif annuel en fonction de la période où vous vous inscrivez (voir grille tarifaire). Le règlement de l'inscription se fait en une seule fois.

Inscription aux stages

L'inscription à un stage se fait pour l'ensemble des demi-journées prévues. Le stage se déroule sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits. Vous recevez un mail de confirmation la semaine précédant le stage. En cas d'annulation par l'établissement, l'inscription vous est remboursée.

Tarifs

Voir grille tarifaire.

Paiement

Cours hebdomadaires

L'inscription aux cours et ateliers est annuelle. Les droits d'inscription sont

du, quelle que soit la fréquentation du ou des cours.

Si vous vous inscrivez avant le mois de novembre, vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le 2ème cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2026.

Le deuxième versement est dû, quelle que soit la fréquentation des cours et ateliers et quelles que soient les modalités d'enseignement (en présentiel ou à distance).

Stages

L'inscription à un stage se règle en totalité et en une seule fois.

Résiliation de votre inscription

Cours hebdomadaires

Vous pouvez résilier votre inscription et obtenir un remboursement à l'issue du 1er cours qui suit la date de votre inscription. Pour cela, il vous faudra adresser au secrétariat une demande de résiliation écrite accompagné de votre RIB.

Il ne sera pas possible de résilier votre inscription passé le délai imparti, que vous ayez effectivement participé au cours ou non.

Un remboursement peut être accordé dans le cadre d'un déménagement pour des raisons professionnelles ou de santé, uniquement sur présentation de justificatifs et sur décision du directeur général.

Stages

Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 8 jours avant le début du stage.

Passé ce délai, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

GRILLE TARIFAIRE
2026/2027

Comment déterminer le tarif dont
je bénéficie ?

Le montant de l'adhésion est déterminé en fonction des revenus du foyer (quotient familial mensuel « QF »). Le calcul du QF est réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition de l'année 2025 sur les revenus 2024 (et non celui de la CAF).

***Calcul du QF = revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois**

Si votre QF est inférieur à 1400, joindre une copie de votre avis d'imposition lors du dépôt de votre dossier.

Je suis étudiant·e ou bénéficiaire
de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS)

Les étudiant·es de l'enseignement supérieur et les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) bénéficient du tarif correspondant à la tranche la plus basse (<850).

Joindre un justificatif de votre situation lors du dépôt de votre dossier : certificat de scolarité pour l'année en cours pour les étudiant·es ou une attestation datée de moins de 3 mois pour les bénéficiaires de minimas sociaux.

En l'absence de justificatif lors du dépôt de votre dossier, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor public.

Cours hebdomadaires du site de Pau

Tarif 1A – Ateliers et cours « classiques »

Cours concernés :		
		Couleur peinture
Dessin créatif	Dessin et couleur	Dessin et illustration débutant
Initiation à l'aquarelle créative	Initiation à la peinture	Initiation au dessin classique
Labo du dessin	Langages du dessin	Mon projet en peinture
Peinture et création	Peinture & expérimentation	Vers la peinture actuelle

QF mensuel*	Tarif annuel 1 cours	Tarif annuel du 2 ^{ème} cours
< 850	150 €	136 €
851-1400	305 €	277 €
> 1400	380 €	345 €

Tarif 1B – Ateliers et cours « spéciaux »

Cours concernés :		
Atelier modèle vivant		

QF mensuel*	Tarif annuel 1 cours	Tarif annuel du 2 ^{ème} cours
< 850	200 €	182 €
851-1400	355 €	322 €
> 1400	430 €	390 €

Tarif 3 – Ateliers et cours enfant et ado

Cours concernés :	BD et manga	Illustration jeunesse
L'atelier des jeunes talents	La petite fabrique	Préparation aux concours des écoles d'art

QF mensuel*	Tarif annuel 1 cours	Tarif annuel du 2 ^{ème} cours
< 850	150 €	135 €
851-1400	225 €	205 €
> 1400	275 €	250 €

GRILLE TARIFAIRE
2026/2027

Comment déterminer le tarif dont
je bénéficie ?

Le montant de l'adhésion est déterminé en fonction des revenus du foyer (quotient familial mensuel « QF »). Le calcul du QF est réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition de l'année 2025 sur les revenus 2024 (et non celui de la CAF).

***Calcul du QF = revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois**

Si votre QF est inférieur à 1400, joindre une copie de votre avis d'imposition lors du dépôt de votre dossier.

Je suis étudiant·e ou bénéficiaire
de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS)

Les étudiant·es de l'enseignement supérieur et les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) bénéficient du tarif correspondant à la tranche la plus basse (<850).

Joindre un justificatif de votre situation lors du dépôt de votre dossier : certificat de scolarité pour l'année en cours pour les étudiant·es ou une attestation datée de moins de 3 mois pour les bénéficiaires de minimas sociaux.

En l'absence de justificatif lors du dépôt de votre dossier, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor public.

Stages du site de Pau
Tarif 4A – Stages « classiques »

Stages concernés	QF <850	QF 851-1400	QF >1400
Affiche composite réaliste (12-18 ans)	40€	50€	60€
BD et animation (12-16 ans)	40€	50€	60€
Diorama en papier (dès 18 ans)	40€	50€	60€
Maison pop-up (12-15 ans)	80€	100€	120€
Planètes colorées (6-10 ans)	40€	50€	60€

Stages 4B – Stages « spéciaux »

Stages concernés	QF <850	QF 851-1400	QF >1400
Jardin (extra)ordinaire (dès 18 ans)	50€	60€	70€
La peinture : du chevalet à l'art contemporain (8-12 ans)	50€	60€	70€